

Commission de Suivi de Site (CSS) SUEZ MEDITERRANEE ENTRAIGUES

Réunion du 18 Avril 2023
- Compte-Rendu -

LISTE DES MEMBRES TITULAIRES ET/OU SUPPLÉANTS, SUIVANT ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 13 DÉCEMBRE 2022

COLLÈGE « ADMINISTRATIONS »

Christian GUYARD	SECRETAIRE GENERAL PREFETURE DE VAUCLUSE	PRESENT
Nathalie ARNAUD	DPPP	PRESENTE
Sébastien PREVOST	DREAL	PRESENT
Florence GERBAUDO		PRESENTE
Silvain DAGATA	ARS	
	DDT	REPRESENTÉE

COLLÈGE « COLLECTIVITÉS TERRITORIALES »

Titulaires

Camille JULLIEN	SIDORMA	PRESENT
Guy MOUREAU	ENTRAIGUES SUR LA SORGUE	PRESENT
Serge MALEN	SAINT SATURNIN LES AVIGNON	PRESENT
	VEDENE	
	THOR	
Gérôme VIAU	PERNES LES FONTAINES	PRESENT
	VELLÉRON	
Pascale VERNHES	JONQUERETTES	PRESENTE

COLLÈGE « RIVERAINS OU ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT »

Titulaires

Jean Paul BONNEAU	FNE VAUCLUSE	PRESENT
Clothilde HIRSTEL	SAINT SAT' ENVIRONNEMENT	PRESENTE
Jacques LAVESQUE	ENVIRONNEMENT ENTRAIGUES	
Gabriel MASSE	ASSOCIATION DE L'ECOLE BUISSONNIERE	
Orlane LHOPITAUT	ASSO DEFENSE ET DE ENVIRON. DE CADRE DE VIE D'ENTRAIGUES	
Didier BROSSET	ASSOCIATION DES RIVERAINS DE LA TREVOUSSE	PRESENT
Jean Noel BOUILLAGUET	APQNPE	PRESENT
Nicole BERNARD	LES SORGUES VERTES	PRESENTE

Suppléants

Jean Pierre SAUSSAC	FNE VAUCLUSE	
Monique SURTEL	SAINT SAT' ENVIRONNEMENT	PRESENTE
Christian CLERC	ENVIRONNEMENT ENTRAIGUES	PRESENT
Jean Paul EDME	ASSOCIATION DE L'ECOLE BUISSONNIERE	PRESENT
Jean Pierre AUGUSTE	ASSO DEFENSE ET DE ENVIRON. DE CADRE DE VIE D'ENTRAIGUES	
Bernard LEGRAND	ASSOCIATION DES RIVERAINS DE LA TREVOUSSE	
Silviane MALINVERNO	APQNPE	

Denis FOURNET	LES SORGUES VERTES	
---------------	--------------------	--

COLLÈGE « EXPLOITANTS »

Titulaires

Romain GALLARDO	SUEZ RV MEDITERRANEE	PRESENT
-----------------	----------------------	---------

Suppléant

Jocelyne MARAIS	SUEZ RV MEDITERRANEE	PRESENTE
-----------------	----------------------	----------

COLLÈGE « SALARIÉS »

Titulaire

Anne-Marie PRIEUR	SUEZ RV MEDITERRANEE	PRESENTE
-------------------	----------------------	----------

Suppléant

Xavier COURTECUISSÉ	SUEZ RV MEDITERRANEE	
---------------------	----------------------	--

PERSONNES QUALIFIÉES

Hugues PINCEMIN	SDIS 84	PRESENT
-----------------	---------	---------

SECRETARIAT

Mélanie TREGLIA	CYPRES	PRESENTE
-----------------	--------	----------

Laura AMOYEL	CYPRES	
--------------	--------	--

AUTRES PRÉSENTS NON DÉSIGNÉS

COLLÈGE « COLLECTIVITÉS »

Etienne KLEIN	SIDOMRA	PRESENT
---------------	---------	---------

COLLÈGE « EXPLOITANTS »

Joseph SUAREZ	BURGEAP	PRESENT
---------------	---------	---------

Amélie BERTRAND	RV MEDITERRANEE	PRESENTE
-----------------	-----------------	----------

Carole GIRE	RV MEDITERRANEE	PRESENTE
-------------	-----------------	----------

La réunion débute à 14H30.

QUORUM

NOMBRE DE PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

COLLÈGE ÉTAT : (20 VOIX/MEMBRE)	3 PRÉSENTS - 1 POUVOIR / 6 MEMBRES	80
---------------------------------	------------------------------------	----

VOIX

COLLÈGE COLLECTIVITÉS : (15 VOIX/MEMBRE)	7 PRÉSENTS - 0 POUVOIR / 8 MEMBRES	105
--	------------------------------------	-----

VOIX

COLLÈGE EXPLOITANT : (120 VOIX/MEMBRE)	1 PRÉSENTS - 0 POUVOIR / 1 MEMBRE	120 VOIX
--	-----------------------------------	----------

COLLÈGE ASSOCIATIONS : (15 VOIX/MEMBRE)	7 PRÉSENTS - 0 POUVOIR / 8 MEMBRES	105 VOIX
---	------------------------------------	----------

COLLÈGE SALARIÉS : (120 VOIX/MEMBRE)	1 PRÉSENT - 0 POUVOIR / 1 MEMBRE	120 VOIX
--------------------------------------	----------------------------------	----------

PERSONNES QUALIFIÉES : (8 VOIX/MEMBRE)

1 PRÉSENT - 0 POUVOIR / 3 MEMBRES

8 VOIX

TOTAL : 19 PRÉSENTS - 1 REPRÉSENTÉ = 20 MEMBRES (SOIT 538 VOIX) SUR 27 MEMBRES (624 VOIX).

Le quorum est atteint (20 membres de la CSS sont présents sur 27) ; le comité peut valablement délibérer.

Monsieur le Sous-Préfet introduit la réunion, il explique qu'il n'y a pas eu de réunion l'année précédente du fait de contre-temps de programmation, de budgétisation impliquant plusieurs entités, et que cela n'est en aucun cas dû à une volonté de ne pas communiquer. Il s'en excuse.

Madame Surtel : Nous espérons que cela ne reproduira pas et que la prochaine CSS pourra également se tenir au premier semestre 2024.

Monsieur Prevost : Les exploitants font leurs bilans pour le 31 mars donc effectivement programmer la CSS au printemps a plus de sens. Nous ferons en sorte que la prochaine se tienne en avril ou en mai.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA CSS DU 18 OCTOBRE 2021

Le compte-rendu de la CSS du 18 octobre 2021 est soumis au vote par le président, il n'y a pas d'opposition, une abstention.

Résolution :

La Commission adopte le compte-rendu de la CSS du 18 octobre 2021

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 538

PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2020

Le rapport d'activité 2020 est présenté par Romain GALLARDO, responsable de site SUEZ RV Méditerranée. Un diaporama (en annexe) est présenté. Quelques explications :

Diapo 4 : Installation de Stockage de déchets non dangereux

En 2021 et 2022 une partie des tonnages ont été détournés vers des bassins extérieurs.

Monsieur Bonneau : Nous avons eu des informations indiquant que vous receviez des déchets provenant de Grasse, est-ce exact ?

Monsieur Gallardo : Non, c'est faux, nous n'avons pas reçu de déchets provenant de Grasse.

Diapo 5 : Centre de tri des activités économiques

La quantité supplémentaire de déchets provenant des Bouches-du-Rhône correspond à des déchets qui partaient autrefois en stockage.

Diapo 7 : Plateforme de valorisation des déchets verts

La diminution des apports en 2022 est due à la sécheresse.

Diapo 8 : Unité de valorisation biologique

La différence entre 2019 et les années suivantes s'explique par le fait que les déchets verts étaient comptabilisés jusqu'en 2019, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui : ils sont comptabilisés sur la Plateforme de Valorisation des Déchets Verts en totalité.

Diapo 11 : Valorisation énergétique du biogaz

La diminution de la production de biogaz est structurelle, les variations dépendent du dimensionnement des installations.

Monsieur Klein : *Quelle est l'unité de l'électricité produite ?*

Monsieur Gallardo : *Il s'agit de MW/h. Pour donner un ordre d'idée, la production de 2022 correspond à la consommation de 1350 foyers.*

Monsieur Prevost : *Pourquoi observe-t-on une augmentation des déchets entrants entre 2020 et 2021 ?*

Monsieur Gallardo : *Cela dépend du mix de déchets : la fraction des déchets organiques dans les déchets ultimes est de moins en moins importante.*

Diapo 13 : Contrôles d'admission

Nous avons initié une démarche de certificat d'acceptation préalable auprès de nos producteurs ce qui nous permet de ne recevoir que très peu de déchets non conformes.

Monsieur Bonneau : *Les déchets entrants ne doivent pas contenir plus de 30% d'une même matière, lorsque cela arrive que faites-vous ?*

Monsieur Gallardo : *Il s'agit de 30% de la masse des déchets ultimes. Dans ce cas de figure nous refusons les bennes avant vidage, si le vidage a déjà eu lieu les producteurs reçoivent une pénalité financière.*

Nous avons un process d'acceptabilité lors d'épisodes de grand vent : nous refusons les déchets ou bien nous fermons l'installation et dirigeons les déchets entrants vers une autre filière.

Madame Hirstel : *Comment faites-vous pour refusez-vous les bennes en cas de grand vent ?*

Madame Marais : *Nous avons un système de mailing qui nous permet de prévenir les producteurs en avance afin que les bennes ne se déplacent pas.*

Monsieur Gallardo : *Si c'est Suez qui a planifié l'apport alors le producteur ne paiera pas deux fois le trajet.*

Madame Hirstel : *Il faudrait imposer par arrêté préfectoral des bennes à capot fermé pour les entreprises.*

Monsieur Prevost : *Nous prenons note de cette demande sans savoir encore quel service doit imposer cela d'un point de vue réglementaire peut-être la région au travers du plan déchets ? Mais nous allons y réfléchir.*

Diapo 15 : Rejets atmosphériques

Nous réalisons des opérations de décoking (nettoyage des chambres du moteur) dès que nous nous apercevons d'une anomalie.

Diapo 16 : Certains résultats sont négatifs car il s'agit d'un calcul et non d'une mesure directe.

Madame Surtel : *La VLE est-elle compatible avec les seuils de l'OMS ?*

Monsieur Gallardo : *Nous allons nous renseigner.*

Madame Gire : *Ce ne sont pas les mêmes unités.*

Monsieur Prevost : *La VLE fixée dans l'AP est prescrite en fonction de la valeur la plus pénalisante parmi les arrêtés ministériels, l'étude d'impact, l'étude de risque sanitaire, les directives européennes.*

PLAN DE SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTAL - PRÉSENTÉ PAR BURGEAP

Diapo 21 : Lors de la CSS de 2020 il a été demandé d'alterner les campagnes de mesures, la prochaine se déroulera donc sur la période septembre/octobre.

Diapo 24 : Les concentrations inférieures à 0,9µg/m3 sont trop faibles pour que l'on puisse les mesurer.

C'est ce que l'on appelle la limite de quantification.

Monsieur Prevost : *La concentration moyenne se base sur quelles mesures ?*

Monsieur Suarez : Elle intègre une semaine complète de mesures en continu.

Diapo 26 : Les dépassements enregistrés les 8, 9 et 10 mars 2022 correspondent à ce qui a été enregistré par la station d'Atmosud se situant à Avignon et qui a également détecté ces concentrations importantes. Cet événement correspond à un pic de pollution régional concernant l'ensemble de la vallée du Rhône.

Madame Hirstel : On nous dit que la pollution régionale diminue, ce n'est pas ce que semblent indiquer ces mesures.

Madame Bertrand : La pollution globale peut diminuer sans toutefois prévenir totalement la survenue d'incidents ponctuels.

Madame Hirstel : Lorsque ces dépassements sont enregistrés durant près d'une semaine ce n'est pas anodin, quelle en était la cause ?

Monsieur Gallardo : Concernant nos relevés, les mesures reflètent l'épisode de pollution régionale qui s'est ajouté à la pollution générée par le site.

Monsieur Bonneau : N'y a-t'il pas de mesures sur les PM 2,5 ?

Monsieur Gallardo : Non, notre arrêté nous demande de mesurer les PM10 et non les PM 2,5.

Madame Bertrand : La mesure sur les PM 2,5 est peu pertinente lorsqu'il n'y a pas de processus de combustion.

Monsieur Klein : Il est étonnant que l'impact du site soit quasiment inexistant les autres jours.

Madame Gire : Cet épisode ne coïncide pas avec un événement qui serait survenu sur le site ni à un dysfonctionnement.

Diapo 29 : Madame Surtel : Comment expliquer les fortes concentrations de chrome, qui est un produit toxique ?

Monsieur Gallardo : Cela ne vient probablement pas de nos déchets car nous avons un mix de déchets très stables.

Diapo 33 : Deux points dépassent le bruit de fond ce qui indique un impact du site, cependant cet impact se limite au point 2.

Monsieur Edme : Comment expliquer les dépassements observés sur le point 5 (bruit de fond) ?

Monsieur Gallardo : Cela peut provenir d'une opération de brûlage sur la parcelle se trouvant à proximité de là où se trouve l'appareil.

Monsieur Pevost : Le point 2 est intéressant en termes de représentativité, nous y notons un dépassement presque une année sur deux, où se trouve-t'il ?

Monsieur Gallardo : Le point 2 se trouve sous le vent et à proximité du site.

Madame Bertrand : Sur le point 2 on voit des dépassements on voit que les dépôts diminuent au fur et à mesure que l'on s'éloigne.

Monsieur Prevost : Il faudrait envisager d'ajouter un point entre le point 2 et le point 3.

Monsieur Bonneau : Votre entreprise a-t-elle un plan en cas de pic de pollution afin de réduire ses émissions ?

Monsieur Gallardo : Non il n'y a pas de règle car nos pics d'émissions se produisent principalement des périodes où le site est en travaux. De ce fait nous évitons de réaliser des travaux l'été.

Monsieur Viaud : Pourquoi ne pas réfléchir à une démarche globale ?

Monsieur Gallardo : Nous réalisons des mesures intégrées ce qui ne nous permet pas de pouvoir beaucoup anticiper, cependant nous pouvons peut-être essayer d'ajuster un peu les dates de campagnes.

Madame Bertrand : La pollution aux particules fines est assez difficile à prévoir en amont.

Diapo 43 : Plan de gestion écologique

Monsieur Edme : Pourquoi avez-vous implanté des moutons sur le site ?

Monsieur Gallardo : Ils assurent l'entretien de la végétation et ne dégradent pas les réseaux gaz, lixiviats et électriques Le week-end ils sont libres de se déplacer ou ils le souhaitent.

Diapo 49 : Demande d'autorisation environnementale

Monsieur Bonneau : Pourquoi y-a-t 'il 10 000 tonnes de mâchefers alors que Vedène les envoie directement en valorisation routière sans problème ?

Monsieur Gallardo : Bien que nous y soyons autorisés, nous n'avons pas reçu de mâchefers lors les 8 dernières années, nous n'avons pas d'intérêt à en recevoir.

Madame Marais : Bien que nous n'ayons pas d'intérêt à recevoir ces déchets aujourd'hui il est bien que nous ayons l'autorisation de le faire afin de palier à un éventuel problème du côté de Novalie le cas échéant.

Madame Surtel : Est-il normal que 41% des mâchefers proviennent de l'Hérault ou de Nîme ? Vous n'avez pas à dépanner les autres départements, de plus cela est préjudiciable en termes de bilan carbone.

Madame Marais : Si nous recevions des mâchefers sur le site d'Entraigues, ce qui n'est pas le cas, ce serait en provenance du bassin Rhodanien.

Monsieur Prevost : Nous ne sommes pas responsables de la non-crédation d'un site de valorisation en Occitanie. Ce n'est pas de notre ressort.

Madame Hirstel : Certains déchets importés sont des déchets dangereux, il est donc urgent que la région Occitanie s'en occupe. Il faut également que Suez trouve une solution qui ne soit pas l'enfouissement qui est une méthode engendrant un risque pour l'eau.

Madame Marais : Nous vendons le mâchefer, si nous le stockions sur le site d'Entraigues ça nous coûterait très cher, ça n'aurait aucun intérêt économique ou écologique.

De plus nous avons une obligation de traçabilité et de conformité au bassin de chalandise.

Madame Hirstel : La commission d'enquête a rendu un avis défavorable à l'enfouissement, pourtant nous continuons d'enfouir.

Monsieur Moureau : La commission d'enquête publique donne un avis mais ne prend pas de décision. C'est le schéma régional qui donne les directives, ces directives indiquent que s'il y a un problème à Entraigues nous devons envoyer les déchets à Vedène.

Suez est chargé de mettre en œuvre le plan et ses directives.

Madame Hirstel : Il y a beaucoup d'éléments qui ne sont pas respectés dans les schémas régionaux.

Vous avez dit que le site sera arrêté en 2015 ?

Monsieur Moureau : Ce n'est pas le maire qui décide de la fermeture des sites mais je peux vous confirmer qu'il n'y a pas d'extension prévue pour ce site.

Monsieur Viau : Concernant l'enquête publique sur le projet d'extension nous avons donné un avis défavorable pour plusieurs raisons :

- L'avis de la mission régionale environnement alerte sur le tri et le pré tri, c'est sur ces paramètres là qu'il faut jouer.
- Le transit engendré par les camions entraînera inéluctablement des nuisances.
- Que va-t-il se passer dans le futur ? Nous devons nous poser la question dès aujourd'hui.

Madame Marais : Nous allons répondre au commissaire enquêteur dans notre mémoire de réponse. Nous partageons votre premier point concernant le tri, cependant il ne faut pas renoncer à notre demande à devenir autosuffisants et respecter le principe de proximité. La loi AGEC devrait contribuer à favoriser la valorisation des déchets.

Madame Hirstel : Si nous augmentons toujours plus les tonnages en enfouissement alors l'effort de tri ne sera jamais fait.

Madame Marais : La loi interdit de faire du tri dans un centre d'enfouissement.

Madame Hirstel : Que se passe-t'il lorsque des déchets sont refusés ?

Monsieur Gallardo : Il arrive que le producteur nous demande de les traiter, or la loi AGEC remet le producteur au centre de la responsabilité du devenir de ses déchets.

Madame Marais : Concernant les apports non-conformes, le dossier est bloqué et le tri devra être fait à la source par l'entreprise ou bien être sous-traité. C'est une obligation réglementaire.

Monsieur le Sous-Préfet : Votre capacité globale va t'elle rester la même ?

Monsieur Gallardo : Oui, il y aura juste une variation sur le phasage.

Monsieur Moureau : Nous retombons finalement sur ce qui était prévu au niveau départemental.

Monsieur Moureau : Nous avons voté la zone agricole protégée qui vise à protéger les zones autour de l'usine. J'insiste sur le fait qu'aucune extension du site d'Entraigues n'est prévue.

Monsieur Malen : Nous donnons un avis défavorable pour l'augmentation du tonnage des déchets. Nous avons vu les nuisances diminuer au fil du temps du fait de la diminution des transports de déchets. Nous ne voulons pas que la situation redevienne ce qu'elle fut par le passé.

Monsieur Gallardo : Ce ne sera pas le cas car sur la période que vous évoquez le tonnage effectif de déchets reçus a déjà augmenté, si vous avez constaté une diminution des nuisances cela est dû au fait que nous nous soyons améliorés.

Concernant la circulation des véhicules la majorité des camions vont passer par la zone du plan et la voie rapide. Les camions ne devraient pas d'avantage passer par Saint-Saturnin.

Monsieur Edme : Vous vous êtes améliorés car des articles de presse à charge sont parus.

Monsieur Moureau : Non, c'est parce que le Préfet et moi-même avons menacé de fermer le site. Depuis, le biogaz est valorisé.

Diapo 50 : nuisances olfactives

Madame Marais : Décharger nos déchets « à plat » nous permet d'avoir une plus petite zone d'exploitation, moins d'envol et moins d'odeurs.

Madame Hirstel : Utilisez-vous toujours des produits masquant les odeurs ?

Monsieur Gallardo : Non, nous n'en utilisons plus du tout. Lorsque vous constatez des nuisances olfactives n'hésitez pas à nous appeler. Numéro du standard du site : 04.90.48.11.82 choix 3.

BILAN DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSEES

Le bilan des inspections de la DREAL est présenté par Mme GERBAUDO et M. PREVOST. Un diaporama est présenté (en annexe)

Diapo 10 : Lors de l'incendie du site de stockage nous avons vérifié s'il y avait pu y avoir de potentielles conséquences environnementales et si la barrière passive peut ou non être impactée par l'incendie. S'il s'avérait que ce soit le cas, nous demanderons à l'exploitant de ne plus réceptionner de déchets sur le casier concerné.

Monsieur Prevost : Concernant le dossier d'enquête publique, l'avis du commissaire enquêteur sera transmis à la préfecture puis à la DREAL qui reprendra l'instruction du dossier:

Les différents points de l'ordre du jour ayant été abordés, la réunion se termine à 17h15.

Le Président de la CSS

Christian GUYARD
Secrétaire Général de la préfecture de
Vaucluse



